

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 V. 23G Vœu relatif à la pérennisation du Point d'Accueil Ecoute Jeunes de l'association La Chapelle 18^e.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) de l'association La Chapelle est situé depuis 1997 dans un local de la SIEMP, rue Riquet, au cœur d'un quartier en politique de la ville classé par l'APUR comme l'un des sept quartiers parisiens « en décrochage ». En 2012, le PAEJ a pu assurer 3.000 accueils de jeunes de 15 à 25 ans, 850 personnes dont une centaine de parents ont été écoutées et accompagnées par l'équipe éducative (deux éducateurs, une psychologue, une intervenante psychosociale). 50 à 70 jeunes présentant des conduites à risque élevé y sont régulièrement accompagnés, une quinzaine d'entre eux ayant déjà vécu une incarcération ;

Le travail de l'association, en partenariat avec le tissu associatif permet des actions ciblées sur des publics jeunes en grande difficulté. Cette action s'est inscrite dans la durée avec des résultats qui ont fait l'objet d'évaluations positives par les pouvoirs publics ;

L'association doit aujourd'hui faire face à des difficultés financières liées à l'évolution des politiques publiques nationales depuis plusieurs années, notamment avec des financements par appels à projets qui obligent la structure à des adaptations continues de ses actions dont la pérennité est ainsi devenue plus incertaine ;

La Ville de Paris a subventionné l'association dans le cadre de ses actions de prévention des conduites à risque dans le domaine de la toxicomanie. Ce soutien a été confirmé en 2013 ;

De son côté, la SIEMP a demandé à l'association de libérer les locaux pour le 30 août 2013 afin de pouvoir réaliser des travaux de réhabilitation de l'immeuble ;

Sur la proposition de M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et des élu-e-s du groupe EELVA,

Emet le vœu que :

- Le Préfet de Région s'engage à assurer la pérennisation du soutien de l'Etat à l'association La Chapelle pour lui permettre de stabiliser durablement la gestion de son activité ;
- La SIEMP poursuive, en lien avec le Mairie du 18^e arrondissement, la recherche d'une solution provisoire dans la perspective d'un retour de l'association dans ses locaux rue Riquet à l'issue des travaux.